

Séance du jeudi 13 octobre 2022 à 18h45

Date de convocation : vendredi 7 octobre 2022

Ordre du jour :

- **Étude opportunité réseau chaleur bois : intervention de Monsieur Hubert DÉsirÉ, Chambre d'Agriculture**

Comptabilité :

- régularisation loyer 1A rue de La Mairie
- admission en non-valeur
- Pont Michel GIRARD
- DSR : demande de subvention - année 2023

Eau :

- approbation rapport annuel délégataire Véolia - année 2020
- approbation rapport annuel délégataire Véolia - année 2021

Assainissement :

- RPQS Cabinet DUPUET - année 2021
- demande de subventions pour capteurs d'orage : agence Loire Bretagne et Département

Communauté de Communes :

- modification statuts communautaires : contribution au budget SDIS
- convention adhésion service instructeur mutualisé dossiers urbanisme
- Informations et questions diverses

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mme BLANCHETIÈRE - Mme SAINSON - M. BRIANDET - M. DUBOIS - Mme BRISSET - M. OZANNE - Mme OUVRAT - Mme LATREILLE - M. COURTEAUX - Mme COURTEAUX - M. CRIBELIER - M. DUPRÉ

Absents excusés ayant donné procuration : Mme ASTIER-BOURBON (K. SAINSON) - Mme LOUPIAS (L. LHUILIER)

Absents : M. VINCENT - M. DANGER

Mme SAINSON Katia a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 8 septembre 2022 est approuvé.

ETUDE OPPORTUNITE RESEAU CHALEUR BOIS

Prise de parole de M. DÉsirÉ Hubert de la Chambre d'agriculture et de M. CHARBONNIER Emmanuel du Pays Romorantinais :

Présentation du projet chaudière bois via l'Association Bois Energie 41. L'étude proposée serait gratuite et serait réalisée par la Chambre d'agriculture, pour permettre à la collectivité d'estimer le coût du changement de mode de chauffage des bâtiments communaux du centre bourg. Les subventions envisageables ont également été présentées (CD41, Cot ENR, Fonds chaleur, ...).

Si ce projet se concrétise, il pourrait être applicable sous 2 ans. L'entretien de la chaudière pourrait être dédié à un agent de la collectivité avec un passage hebdomadaire.

M. DÉsirÉ et M. CHARBONNIER remercient les membres du Conseil Municipal de leur écoute.

REGULARISATION LOYER 1A RUE DE LA MAIRIE

Monsieur Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le bail du restaurant O'COMPTOIR a débuté le 01 mai 2022 mais qu'il n'a pu ouvrir qu'au 15 mai 2022. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'une régularisation a été faite sur le loyer de mai 2022 en tenant compte d'une gratuité de la période du 1^{er} au 15 mai 2022. (2 abstentions / 2 contres)

ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal présent que la Direction Générale des Finances publiques de Romorantin, a transmis l'état de présentation d'admission en non-valeur N° 5558170131.

Considérant que le Comptable du Trésor Public a justifié des diligences réglementaires pour recouvrer certaines créances de la commune auprès des débiteurs et que ces derniers, soit sont insolvables, soit ont disparu, soit n'ont pas d'adresse connue ou que le montant des restes à recouvrer est inférieur au seuil de poursuites :

- Le montant total des titres à admettre en non-valeur pour l'exercice 2022 s'élève à 514.36 €.
- Détail : 21.81 + 347.83 + 144.72 (loyer commercial + TEOM)

Le montant de la créance sera inscrite à l'article 6542 du Budget Commune – Année 2022.
Les crédits nécessaires ont été ouverts à cet effet lors du vote du Budget Primitif 2022.

Le Conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'annuler les créances de M. GAILLARD, d'un montant de 514.36 € suite à la liquidation judiciaire de son commerce.
- d'approuver la demande de la Trésorerie de Romorantin et de procéder aux écritures comptables
- de donner pouvoir à Monsieur Le Maire, pour passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

PONT MICHEL GIRARD

Dans les Informations et Questions Diverses du Conseil Municipal du 8 septembre 2022, Monsieur Le Maire informait le Conseil Municipal que les enfants de Michel GIRARD, ancien Maire de la commune décédé le 18 juillet 2022, demandaient que le pont du Cher porte son nom en hommage.

Monsieur Le Maire revient sur le sujet, car la préfecture demande une délibération pour étudier la recevabilité de la demande.

Le Conseil Municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, approuve la demande des enfants de Monsieur GIRARD et donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour entreprendre les démarches auprès de la préfecture. (1 contre)

DSR : DEMANDE DE SUBVENTION ANNEE 2023
TRAVAUX DE VOIRIE – ENFOUISSEMENT LIGNES TELECOM - RUE DES GIRARDIERES

Monsieur Le Maire, propose de présenter le dossier des travaux de voirie ci-dessous afin d’obtenir une subvention au titre de la subvention Dotation Solidarité Rurale - année 2023.

- Enfouissement des lignes Télécom rue des Girardières dont le montant prévisionnel s’élève à 50 463 € TTC (42 052.50 € HT)
- Travaux d’électricité SIDELC rue des Girardières dont le montant prévisionnel s’élève à 205 380 € TTC (171 150 € HT)

Le conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, approuve à l’unanimité le projet de travaux de voirie:

- enfouissement des lignes Télécom Rue des Girardières
- travaux électricité Rue des Girardières
- sollicite une subvention au titre de la DSR - année 2023 pour mener à bien l’opération
- s’engage à inscrire le montant de la dépense au budget communal - année 2023
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces se rapportant au dossier

APPROBATION RAPPORT ANNUEL DELEGATAIRE VEOLIA – ANNEE 2020 / 2021

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal présents que la commune doit rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service d’eau potable.

Le RPQS est un document produit tous les ans par chaque service d’eau et d’assainissement.

Les conclusions du rapport 2020 n’ont pas été approuvées en temps et en heure dû à une erreur Véolia.

Monsieur Le Maire, propose aux membres du Conseil Municipal que les rapports 2020 et 2021 soient approuvés en même temps.

Le Conseil Municipal, après exposé du dossier et après en avoir délibéré, émet à l’unanimité un avis favorable quant à l’approbation et à la diffusion du prix et de la qualité du service d’eau potable pour les années 2020 et 2021.

RPQS CABINET DUPUET – ANNEE 2021

Comme précédemment pour l’eau potable, Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal présents que la commune doit rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service d’assainissement collectif pour l’année écoulée.

Le RPQS, instauré par le décret du 6 mai 1995, est un document produit tous les ans par chaque service d’eau et d’assainissement.

Les conclusions de ce rapport montrent que :

- l’exploitation et l’entretien des stations de traitements sont satisfaisants
- le schéma directeur d’assainissement permettra de prioriser les travaux à réaliser sur le système de traitement notamment

Le Conseil Municipal, après exposé du dossier et après en avoir délibéré, émet à l’unanimité un avis favorable quant à la diffusion du prix et de la qualité du service d’assainissement pour l’année écoulée.

DEMANDE DE SUBVENTION
Capteurs DO3

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal sur le dispositif relatif à la participation de l'Etat au financement des capteurs de déversoirs d'orage DO3, qui seront obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2024.

Ces capteurs permettent de connaître le possible reversement d'eaux usées dans le milieu naturel en cas d'orage. Deux solutions sont proposées :

- 3 capteurs à relever mensuellement sur place pour un coût de 8 282.30 € TTC.
- 3 capteurs relevés à distance en SOFREL pour un coût de l'abonnement de 16 380 € TTC.

La participation de l'Agence de l'eau peut s'élever à hauteur de 50 % de la dépense et celle du CD41, à hauteur de 20 %.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur l'engagement de ces travaux et sur la solution à adopter.

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré,

- approuve le projet subventionnable
- sollicite une participation de l'État au financement de l'acquisition de capteurs DO3 aussi élevée que possible pour l'aider à réaliser lesdits travaux qui seront financés par fonds propres.
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant au dossier.

MODIFICATIONS STATUTS COMMUNAUTAIRES
Contribution au budget SDIS

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Commune prend en charge les compétences du SDIS. La cotisation annuelle due jusqu'à présent au SDIS sera désormais versée directement à la Communauté de Communes. (1 non prise au vote)

CONVENTION ADHESION SERVICE INSTRUCTEUR MUTUALISE
Dossiers urbanisme

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la convention d'adhésion au service instructeur de la Communauté de Communes concernant les dossiers d'urbanisme est renouvelée pour l'année 2023. (1 non prise au vote)

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La mairie de Noyers-sur-Cher a interpellé la commune de Châtillon-sur-Cher sur le fait que l'utilisation des piscines communales est payante alors que l'utilisation des piscines communautaires est gratuite. Une demande de prise en charge des créneaux payants par la Communauté de Communes est à envisager.

Au vue de la pénurie de gasoil constatée depuis plusieurs jours sur le territoire, la question du maintien du ramassage scolaire est posée. Si la décision de stopper le ramassage des élèves, faute de carburant, des mots aux parents seront mis dans les cahiers des écoliers et les personnes concernées seront jointes par téléphone.

La directrice des écoles demande que l'enveloppe budgétaire dédiée à la sortie au Futuroscope (CM1 – CM2) soit transférée vers le budget « Manifestation » pour une classe cirque. Ce projet pourrait alors être proposé à l'ensemble des élèves.

La coupe du monde de football sera projeté au Foyer Rural.

Un habitant demande si la collectivité pourrait prendre en charge la stérilisation des chats errants.

La commission finances est prévue le 27 octobre 2022 à 19h00.

Cérémonie du 11 novembre à 9h00 avec la fanfare.

Fête d'Halloween le lundi 31 octobre à 17h30 au Foyer Rural.

Le Téléthon et le marché de Noël auront lieu le vendredi 2 décembre 2022.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au **17 novembre 2022** à 18h45.

La séance est levée à 21h25.